Ville de Fort-de-France

Règlement

vote des thèmes

des carnavals 2018 & 2019

CARNAVAL FORT-DE-FRANCE

1 – Présentation du Vote

La Ville de Fort-de-France par le biais de la Mission Valorisation du Carnaval, organise une consultation sous la forme d'un appel à contributions destiné à la population martiniquaise.

L'opération intitulée «Choisissez le thème du Foyal Carnaval 2018 & 2019» permettra à chacun de proposer ses trouvailles pour les deux prochaines éditions de l'emblématique Carnaval de Fort-de-France.

2 – Conditions de participation

La participation au concours est ouverte à toute personne physique majeure résidant en Martinique, et disposant d'une adresse électronique personnelle à laquelle elle pourra être contactée pour les besoins de l'organisation.

Le nombre maximal de propositions pouvant être faites au jury est limité à 2 (1 thème par année) par personne. Si plusieurs propositions d'un même participant retiennent l'attention du jury, une seule sera retenue.

Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des conditions énoncées par le présent règlement. L'organisateur se réserve le droit de faire toutes les vérifications nécessaires en ce qui concerne les conditions de participation demandées à chaque participant.

2 – 2 Dépôt des propositions

Les propositions doivent être déposées en ligne à l'adresse suivante : themescarnaval@fortdefrance.fr

3 – Modalités de participation

Jusqu'au dimanche 16 juillet 2017, chaque participant devra proposer deux thèmes, qui laissent libre cours à la créativité de chacun pour la réalisation de costumes et/ou de décors, mais aussi pour servir de support a un concours d'affiches.

Chaque proposition devra être accompagnée d'un explicatif.

Les propositions ne seront pas acceptées si :

- elles rentrent en conflit avec le droit des tiers (tels que notamment le droit des marques, le droit d'auteur, etc.) ou la propriété intellectuelle ;
- elles ont un caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, à la propagande politique, prosélyte, raciste ou xénophobe ;
- elles sont contraires aux bonnes moeurs et/ou à l'ordre public ;
- elles sont contraires aux conditions du concours telles que décrites au présent règlement ;
- elles sont contraires à l'interdiction de la publicité en faveur des boissons alcoolisées et du tabac (loi du 10 janvier 1991) ou, plus généralement, à la législation en vigueur.

En prenant part à ce concours, le participant garantit :

- que ses propositions ne sont pas obscènes et/ou diffamatoires, et qu'elles ne portent pas atteintes au droit à la vie privée ;

- que ses propositions n'ont pas été présentées à l'occasion d'un autre jeu ou concours, et qu'aucun droit afférent aux propositions n'a été cédé à un tiers ;
- qu'il n'exploitera pas les propositions à des fins commerciales pendant la période du concours et jusqu'à la fin de l'opération.

Les participants doivent disposer à la date de début du concours d'un accès à Internet, d'une adresse électronique personnelle (e-mail) à laquelle elle pourra, le cas échéant, être contactée pour les besoins de la gestion du jeu ainsi que d'un compte à son nom sur le site communautaire Facebook.com (ci-après le « participant »).
Seules seront retenues les participations conformes à l'ensemble des stipulations du présent article.
L'organisateur se réserve par conséquent le droit de procéder à toutes vérifications qu'elle jugera utiles en ce qui concerne l'identité et l'adresse de chaque participant.

4 – Choix des thèmes

Du **jeudi 20 au dimanche 30 juillet 2017**, parmi une sélection de 10 thèmes, le grand public, pourra voter afin d'élire les thèmes qui illustreront les Carnavals 2018 et de 2019.
A votre ordinateur, via la page spéciale sur le site officiel : www.fortdefrance.fr

5 – Modalités d'exploitation

Les thèmes sélectionnés seront communiqués au public par tous supports de communication.

6 – Respect des conditions de participation

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, notamment dans le cadre de ses missions, d'écourter, de prolonger, de reporter ou d'annuler le concours ou d'en modifier les conditions d'accès et/ou les modalités de fonctionnement.

7 – Propriété intellectuelle

Toutes les dénominations ou marques citées au présent règlement ou sur tout support de communication relatif au Concours, demeurent la propriété exclusive de leur auteur ou de leur déposant.

8 – Force majeure

La responsabilité de l'organisateur ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit, notamment dans le cadre de l'exercice de ses missions, indépendant de sa volonté (notamment problèmes techniques, aléas climatiques, etc.) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu ou des concours subséquents, de telle sorte que celui-ci serait écourté, prorogé, reporté, modifié ou annulé.

9 – Responsabilité informatique

Il est expressément rappelé qu'Internet n'est pas un réseau sécurisé.
A cet égard, la participation au concours implique la connaissance et l'acceptation, par tout participant, des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus sur le réseau Internet.
En conséquence, il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

10 – Données personnelles

L'organisateur et les prestataires qui participent à l'élaboration du Jeu sont les seuls à avoir le droit d'accès aux données enregistrées, lesquelles n'ont pas vocation à être transmises en dehors de l'Union Européenne.
Conformément à la Loi n°78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, les participants disposent d'un droit d'opposition, à ce que les données les concernant fassent l'objet d'un traitement.
Toutefois, dans l'hypothèse où un participant exercerait son droit d'opposition, ce dernier verrait sa participation annulée automatiquement, ses données personnelles étant nécessaires pour la gestion de sa participation.
Les participants disposent également d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse ci-après :

Mission Carnaval
65 rue François Arago
2ème étage 97200 Fort-de-France
Tel : 0596 717 632
mail : themescarnaval@fortdefrance.fr

Mairie de Fort-de-France
Rue Victor Sévère
BP 646
97262 Fort-de-France cedex
Tel: 0596 596 000
mail : contact@fortdefrance.fr